

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 novembre dernier, la députée de Sherbrooke déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 14 personnes demandant au ministère de l'Éducation d'autoriser l'enseignement à distance pour les élèves du secondaire qui le demandent, particulièrement ceux qui reçoivent leur enseignement dans les établissements en zone rouge.

Il importe de souligner que le fait de fréquenter l'école est bénéfique pour les élèves et favorise un certain sentiment de normalité. Une formule permettant un enseignement de qualité dans un milieu sécuritaire pour tous les élèves s'applique toutefois pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire qui fréquentent un établissement situé dans une zone rouge. Ces derniers reçoivent ainsi leur enseignement sous une formule hybride alliant enseignement en classe et enseignement à distance. Cette formule fait en sorte que les horaires réguliers des écoles sont maintenus et que les élèves assistent à l'ensemble de leurs cours et gardent contact avec leurs enseignants tous les jours.

De plus, des services éducatifs à distance sont offerts aux élèves qui ne peuvent fréquenter l'école pour des raisons médicales particulières ou qui ont un parent ou un proche ayant une condition médicale particulière et habitant à la même adresse.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge